

Des effets collatéraux à la saga doping ?



Préparer au mieux un pigeon à briller en compétition a de tout temps relevé de l'art colombophile associé au culte du secret suscitant en général au sein du landernau ailé une curiosité admirative ou parfois un respect soupçonneux flirtant avec la jalousie.

Ces derniers temps, les amateurs décontenancés par les dossiers traitant les recours aux produits interdits ont été tenaillés par des doutes bafouant leur empirisme alimentaire, leurs préparations personnelles à partir de plantes poussant dans la Nature. Leur comportement a-t-il changé ? « Coulon Futé » dresse un point.

La charte précédant la venue de « **Coulon Futé** » sur la toile (voir par ailleurs [Raison d'être](#)) ne laisse planer aucun doute quant à sa volonté délibérée. Dès son lancement, ce site, publiant uniquement le dimanche, stipule clairement qu'il «... **ne poursuit aucun objectif commercial. Aucune tribune ne sera consacrée à la moindre vente ! Aucune rencontre programmée dans l'optique d'une quelconque action mercantile ! ... La déontologie sera son fil conducteur exclusif.** ».

Nonobstant cette déclaration éthique, de récents événements, en particulier les enseignements délivrés par les dossiers fédéraux traitant les cas 2016 de transgression de la réglementation sur les interdits en sport ailé, ont finalement convaincu la rédaction, après un débat en interne, de prendre contact avec des centres actifs sur le marché commercial. Et ce, **sans citer** les produits mis en vente, **sans privilégier** une quelconque firme en particulier car chaque magasin consulté propose plusieurs marques, **sans autoriser in fine** tout quidam à oser envisager un plausible intérêt en retour pour « **Coulon Futé** »,

Cette démarche rédactionnelle s'avère exclusivement motivée par le souci journalistique de savoir si l'amateur lambda a changé de comportement suite aux dernières révélations concernant graines ou plantes entrant dans l'alimentation des pigeons. C'est donc pour cette unique raison que différents magasins - les maillons de première ligne pour les amateurs -, de surcroît implantés de part et d'autre de la frontière linguistique, ont été sollicités. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et l'intérêt manifesté à l'égard de la sauvegarde de la cause colombophile.

Stress pour cause déterminée ?

La saison 2016 n'a pas relevé de l'ordinaire, loin s'en faut ! Aux péripéties causées par des aléas climatiques et décisionnels s'en suivit une délétère polémique qui parvint finalement à

embraser le milieu ailé. L'annonce officieuse de cas positifs, l'erreur administrative commise dans la liste publiée de colonies répertoriées négatives suite aux prélèvements analysés les concernant, l'attente interminable d'une communication officielle, l'évocation d'une contamination possible par des éléments naturels... ont constitué un panel de sources d'angoisse, fait vaciller moult amateurs en inculquant dans leur esprit le doute sur leurs convictions empiriques et leurs pratiques régulièrement renouvelées, des valeurs contribuant en fait à la richesse du patrimoine colombophile.

La délivrance confirme !

Le 11 janvier dernier, la conférence de presse tenue à Halle (voir par ailleurs *Potins* : « **Une conférence de presse pour oublier ce qui ne peut pourtant l'être !** ») a permis de clarifier certains doutes, d'en confirmer voire parfois d'en lever. Le Comité Consultatif Scientifique (CCS ou WAC en néerlandais), créé en 2015 suite, d'une part, aux cas avérés de doping débouchant sur autant d'actions en justice civile et, d'autre part, aux diatribes musclées écrites ou entendues en AG à propos de la réglementation doping, a reconnu, après consultation de la littérature scientifique, que la teneur anormale d'une molécule décelée lors d'une analyse en laboratoire peut parfois trouver son origine dans la nature.

On peut ou pas ?



L'angoisse hypothétique auparavant ressentie par les amateurs devenait officiellement une angoisse des plus réelles. Toutefois, il était certifié, par un « *oui expérimental* » émanant des référents scientifiques présents, que **les colombophiles ne doivent pas éprouver de crainte en achetant des produits en vente libre en Belgique si les firmes respectent textuellement les données reprises sur leurs étiquettes.** En cas de non-respect par contre, lesdits référents scientifiques ne se portent plus garants.

C'est dire si la présente démarche de « **Coulon Futé** » s'avère fondée, intéresse dans la mesure où elle rapporte des témoignages probants de vécus anxiogènes.

Première rencontre : Joël

Nichée au cœur des Ardennes flamandes, près de la frontière linguistique et proche du Pays des Collines, Renaix (Ronse dans la langue de Vondel), commune néerlandophone de Flandre orientale avec une tradition de bilinguisme, est une ville touristique au riche patrimoine et passé textile. Entourée de collines boisées en pente douce, la « Cité des Bommels » s'avère un ancien lieu



de pèlerinage en l'honneur de Saint-Hermès imploré pour guérir de la maladie mentale en contrepartie d'un effort physique. Le « *Fiertel* », procession annuelle (32,6 km) du dimanche suivant la Pentecôte, appelée Grand Tour de Saint-Hermès, perpétue la tradition séculaire. Au lendemain de l'Épiphanie, Renaix vit par contre son « *Lundi des Fous* » regroupant des activités carnavalesques.

En colombophilie, la « Cité des Bommels », étiquetée fief redoutable, a toujours recensé et recense encore à l'heure actuelle des colonies rompues aux honneurs nationaux. Le premier magasin alimentaire rencontré par la rédaction est implanté dans cette entité. Initié en 1986 par Germain le père de notre interlocuteur Joël avant d'être repris en 1999 par ce dernier et son frère, il draine une clientèle composée de Flandriens en très grande majorité, de Francophones et de Français. Joël et Germain constituent un tandem actif sur le front ailé.



- « **Coulon Futé** » : *L'enseigne est-elle uniquement réservée à la nourriture et aux produits complémentaires pour pigeons ?*

- **Joël** : Non, ce n'est pas le cas car, en général, les colombophiles ne se contentent pas de posséder uniquement des pigeons. Ainsi, mon frère et moi, après avoir succédé à notre père, avons étoffé une gamme de différents produits alimentaires pour toute une série de petits animaux, principalement pour les oiseaux, les chats et les lapins.



- **Une ou plusieurs marques sont-elles privilégiées par la stratégie de vente arrêtée ?**

- Six marques différentes, en l'occurrence les plus importantes, toutes connues dans le milieu colombophile belge, sont en fait à la disposition des clients. Certes d'autres pourraient s'ajouter au panel ainsi constitué et proposé, mais mon frère et moi, après réflexion, avons estimé que la diversité des produits en vitrine est suffisamment importante.

- **Le magasin dispose-t-il par contre d'une gamme de produits à son effigie ?**

- Sans hésitation, la réponse est négative car promouvoir semblable pratique commerciale s'avère des plus exigeantes en temps à lui consacrer tout d'abord et en énergie ensuite à déployer pour entrer en compétition et rivaliser sur le marché.



Nous ne voyons pas dans le fait de proposer actuellement une gamme de produits personnels un intérêt stratégique commercial.

- **Une réglementation existe pour sanctionner les recours aux produits illicites. A la fois licencié colombophile et acteur commercial, vous êtes à même de poser un double regard.**

- La réglementation en cours s'avère des plus complexes, personne n'oserait le contredire. C'est le point primordial à faire remarquer en tout premier lieu. En tant que colombophiles, mon père et moi essayons de rester informés, disposons des mêmes canaux d'information que chaque amateur, rien de plus. En tant qu'acteurs commerciaux par contre, mon frère et moi n'avons pas reçu, sur ce sujet bien précis, d'informations spécifiques émanant des firmes productrices. Sur nos bordereaux de commande, il était parfois mentionné qu'un produit n'était pas disponible sans en apprendre la raison.

- **Une contamination possible par la nourriture expliquant la teneur élevée d'une molécule interdite a été évoquée au cœur de la récente polémique sur le dopage. Une firme bien connue a même été citée. Ces informations ne vous sont certes pas étrangères. Par quel(s) canal (canaux) vous ont-elles été communiquées ?**

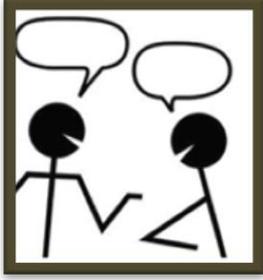
- Les propos entendus relatifs aux cas suspectés d'enfreindre la réglementation doping et à leurs causes justificatrices avancées proviennent avant tout de nos clients dont certains occupent des postes directionnels à différents niveaux colombophiles. Il va de soi qu'ils abondaient parfois dans toutes les directions. Où placer le curseur dans ce cas pour espérer apprendre la vérité ?



- **En spéculant peut-être sur un éventuel contact officiel provenant de la RFCB ?**

- Aucun courrier, aucun mail explicatif reçu avant la tenue de la récente conférence de presse de Halle. Au fil des jours, l'absence d'information officielle renforçait le crédit de la version officieuse.

- **Et le sentiment des clients colombophiles dans ce contexte dramatique ?**



- Tous les clients en parlaient à longueur de journée, émettaient des versions parfois totalement différentes. Certains avançaient même détenir la vérité.

Des analyses ont été effectuées, des résultats obtenus et ensuite interprétés par des scientifiques mandatés pour aider les autorités colombophiles désignées à prendre les décisions, mais, au bout du compte, les résultats précités, une fois dévoilés de manière officielle, provoquent encore chez certains une incompréhension totale. Les conversations entendues témoignent toujours d'un réel manque de communication, de perception et de compréhension du contexte vécu. La maîtrise à bon escient de ce sujet complexe est loin d'être acquise.

- **La conférence de presse a appris officiellement que des contaminations pouvaient être incriminées à la composition de la nourriture mise sur le marché par une marque citée, confirmant de la sorte des écrits antérieurs officieux. Comment se sont comportées les ventes de la firme concernée ? Les clients ont-ils changé certaines de leurs habitudes ?**

- Cela va de soi que la réaction qui s'en suivit, consciente ou non des clients, ne s'est pas faite attendre : la vente des sacs de cette firme est en nette diminution. C'est un fait incontestable. Toutefois, nous sommes présentement en période hivernale, en d'autres termes en période creuse, je me demande sincèrement si cette tendance régressive sera confirmée au cœur de la prochaine campagne.



- **Avant tout achat d'un produit complémentaire, le client demande-t-il désormais des explications particulières relatives à la « nocivité » éventuelle du produit ?**

- C'est désormais monnaie courante. Les questions abondent même si le client a pris le temps de lire et de relire très attentivement la notice. En dernier recours, sur le ton de la plaisanterie, il demande une ultime fois si aucun risque de dopage n'est encouru. La méfiance amène à coup sûr une certaine réserve de leur part.

- **Tout produit dans le magasin porte-t-il le label « clean » ?**

- Oui sans le moindre doute. Les produits complémentaires et les graines vendus dans mon enseigne proviennent de firmes reconnues. Sur chaque boîte, sur chaque sac est imprimée la composition qui permet d'effectuer un achat en connaissance de cause et de ce fait en toute confiance par simple déduction. A titre personnel, je voue aux firmes un total crédit sans pour autant certifier toute absence de risque si minime soit-il, car l'erreur est toujours plausible.

- Des firmes ont-elles pris des mesures en changeant par exemple des compositions ?



- Je dois répondre par l'affirmative. Et ce, en m'appuyant sur un exemple très représentatif à mes yeux. Nous vendons des sachets dans lesquels sont recensées des plantes servant à préparer du thé. Dernièrement, une composante intervenant dans l'élaboration de cette boisson a été enlevée suite à des analyses, non pas pour cause de doping constaté, mais pour respecter certaines normes de la FAVV (AFSCA en français). Par ailleurs, il faut aussi savoir que si la décision d'ajouter un ingrédient dans une composition est arrêtée, des tests seront effectués par l'organisme précité avant de trouver le nouveau produit dans les rayons des magasins.